

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**

**Délibération n°2026-48**

**Désignation des délégués suppléants de la commune  
pour les élections sénatoriales**

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 7 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Francheville, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Claire POUZIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Président : Claire POUZIN, Maire

Étaient présents : Claire POUZIN, Christophe CERTIN, Sophie PAGNOUD, Daniel AUDIFFREN, Claire BEN SLIMANE, Loïc JOSPIN, Xavier ECHANIZ, Emilie MAMMAR, Benoît ASTIER, Marie-Christine BILLE, Olivier DE PARISOT, Isabelle GAILLARD, Francis TREMBLEAU, Baudouin LACHETEAU, Philippe SAROLI, Géraldine LEMAL, Laurent BOUCHET, Arnaud DEVILDER, Bertrand JOSPIN, Benjamin SAGARDOY, Rosalie DOUYON, Marie MONIOT, Jade ARBEY, Hélène DUVIVIER, Aliénor PERRARD, Andreu CALVO HUGUET, Caroline PARIS, César DELEUSE

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : Patricia MORIN (pouvoir à Claire BEN SLIMANE), Laetitia SERIS (pouvoir à Jade ARBEY), Olivier GRANGE (pouvoir à Laurent BOUCHET), Dominique LI-VIGNI (pouvoir à Sophie PAGNOUD), Anne-Sophie ZEITOUN, (pouvoir à Emilie MAMMAR),

Secrétaire de séance : Géraldine LEMAL

Rapporteur : Claire POUZIN

Aux termes de l'article L.O.276 du Code électoral, « Le Sénat est renouvelable par moitié. A cet effet, les sénateurs sont répartis en deux séries 1 et 2, d'importance approximativement égale ». Le renouvellement des sénateurs de la série 2, dont fait partie le département du Rhône aura lieu le 27 septembre 2026.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège électoral composé de grands électeurs. Les délégués communaux représentent la majorité du collège électoral.

Dans les communes de plus de 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit à l'exception des élus exerçant plusieurs mandats qui ont proposé un remplaçant, conformément aux articles R.134 et R.270 du code électoral.

Il appartient désormais au Conseil municipal d'élire les délégués suppléants au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne. Leur nombre est fixé pour chaque commune en fonction du nombre de délégués de droit et sera de 9 pour Francheville.

Vu le code électoral, notamment les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-0-26-00002 en date du 26 mai 2026 relatif au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'aux modes de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués suppléants appelés à former le collège électoral sénatorial ;

Le bureau électoral a été constitué conformément aux dispositions légales.

Après appel à candidatures, les listes suivantes ont été déposées :

- Liste « Ensemble pour Francheville »

Il a ensuite été procédé au vote.

#### Résultats du scrutin

a. Nombre de conseillers présents et représentés	33
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	33
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	5
e. Nombre de suffrage déclarés blanc par le bureau	0
f. Nombre de suffrage exprimés [c-(d+e)]	28

Ont été élus suppléants :

- M. Gilles DASSONVILLE
- Mme Emmanuelle MEAR
- M. Marc VINCENT
- Mme Claire PRECLOUX
- M. Gaetan GIAUX
- Mme Maud BOHEM
- M. Franck BOWE
- Mme Christelle BOWE
- M. Thibault ASTIER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** des résultats du scrutin.

**CHARGE** Madame le Maire de transmettre le procès-verbal et les annexes à la Préfecture du Rhône.

Fait le 5 juin 2026,  
Pour extrait certifié conforme

Claire POUZIN  
Maire de Francheville



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.*

**CLÔTURE DE SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026**

**Ordre du jour :**

Délibération approuvée telle que reproduite au présent registre : n° 2026-48

**Liste des membres présents :**

	Prénom NOM		Prénom NOM
1	Claire POUZIN	15	Philippe SAROLI
2	Christophe CERTIN	16	Géraldine LEMAL
3	Sophie PAGNOUD	17	Laurent BOUCHET
4	Daniel AUDIFFREN	18	Arnaud DEVILDER
5	Claire BEN SLIMANE	19	Bertrand JOSPIN
6	Loïc JOSPIN	20	Benjamin SAGARDOY
7	Xavier ECHANIZ	21	Rosalie DOUYON
8	Emilie MAMMAR	22	Marie MONIOT
9	Benoît ASTIER	23	Jade ARBEY
10	Marie-Christine BILLE	24	Hélène DUVIVIER
11	Olivier DE PARISOT	25	Aliénor PERRARD
12	Isabelle GAILLARD	26	Andreu CALVO HUGUET
13	Francis TREMBLEAU	27	Caroline PARIS
14	Baudouin LACHETEAU	28	César DELEUSE

**Liste des membres représentés :**

	Prénom NOM	Représenté par
1	Patricia MORIN	Claire BEN SLIMANE
2	Laetitia SERIS	Jade ARBEY
3	Olivier GRANGE	Laurent BOUCHET
4	Dominique LI-VIGNI	Sophie PAGNOUD
5	Anne-Sophie ZEITOUN	Emilie MAMMAR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8h00

**Claire POUZIN**  
 Maire de Francheville

**Géraldine LEMAL**  
 Secrétaire de séance

